



COMMUNE DE BALLAN-MIRÉ

Accueils de loisirs sans hébergement

TARIFS DES MERCREDIS (Délibération du 26/06/19)

- Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial CAF obtenu sur le site « CAF Partenaires » à partir du n° d'allocataire. Si le quotient familial est inconnu, le tarif maximum est appliqué.
- Le paiement s'effectue mensuellement sur présentation d'une facture.
- Tarifs :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF JOURNEE	TARIF MINI	TARIF MAXI	½ JOURNEE	½ JOURNEE AVEC REPAS
0 à 1000€	1% du QF	3.50€	18€	X 0.40	X0.60
1001€ et +	1.1% du QF				

- Le tarif pour une journée complète est compté forfaitairement 10 heures. Le tarif pour une ½ journée avec repas équivaut à 0.6 journée complète, soit forfaitairement 6 heures. Le tarif pour une ½ journée équivaut à 0.4 journée complète, soit forfaitairement 4 heures.
Exemple : votre quotient familial est de 982, votre enfant est inscrit à la journée, le tarif sera de 9,82 € (982 x1/100). Si votre enfant est inscrit à la demi-journée avec repas le tarif sera de 5,90 € (9,82 x 0.6).
- La tarification correspond à des journées avec repas. Les repas pris dans le cadre de l'ALSH ne font l'objet d'aucune surfacturation aux familles.
- Les absences, hors raison médicale, non justifiées au moins 48h à l'avance seront facturées.
- Majoration de 20% pour les familles Hors Commune.

